



# Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Arrondissement de  
Pontoise

Canton de  
VAUREAL

Commune du  
Parc naturel régional  
du Vexin français

## Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 18 octobre 2018

Présents : Guy PARIS, Dominique PAPILLON, Aline BOUDIN, Sandrine BILLARD, Alain BEZARD, Isabelle CRUBLE, Daniel DEVAUCHELLE, Régis RICORDEAU, Paul LINZA, Etienne GUERRERO, Franck OLIVIER et Paul MORATEL.

Absentes excusées : Annick CRECY donne pouvoir à Sandrine BILLARD, Aurélie DEREMETZ donne pouvoir à Aline BOUDIN, et Virginie PILARDEAU n'a pas donné pouvoir.

Soit, sur quinze membres en exercice, 12 présents et 14 votants.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

### Election du secrétaire de séance

Franck OLIVIER est élu Secrétaire de séance.

### Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 29 JUIN 2018

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 29 juin 2018 est approuvé avec 13 voix pour, et une voix contre (Franck OLIVIER).

### Plan Local d'Urbanisme : lancement de l'enquête publique

Dominique PAPILLON, maire-adjoint, informe le Conseil municipal que suite au vote de la délibération du 29/06/2018 concernant le bilan de la concertation et l'arrêt du PLU, la consultation des Personnes Publiques Associées a été lancée le 23 juillet 2018. En parallèle, en application de l'article L.153-19 du code de l'Urbanisme, il a été adressé au Tribunal Administratif de Cergy une demande pour la désignation d'un commissaire enquêteur pour lancer l'enquête publique.

Le Tribunal administratif de Cergy a désigné Monsieur Ronan HEBERT, Maître de conférences, en qualité de commissaire enquêteur concernant le projet de PLU de Sagy.

Ce dernier a rencontré les 4 élus de la commission PLU vendredi 12 octobre et défini les modalités de l'enquête.

L'enquête publique se déroulera du lundi 12 novembre au vendredi 14 décembre 2018. Durant cette période les dossiers seront consultables pour le public aux heures d'ouvertures de la mairie.

Le commissaire enquêteur tiendra 4 permanences :

- Mardi 13 novembre de 15h00 à 18h00
- Mercredi 21 novembre de 9h00 à 12h00
- Samedi 1 décembre de 9h00 à 12h00
- Vendredi 14 décembre de 9h00 à 12h00

## **Boucherie : Rachats de matériels et bail commercial**

Alain BEZARD, maire-adjoint, indique que l'avenir de la boucherie de Sagy a été débattu lors du comité Vie communale et Culturelle du mardi 16 octobre 2018 à 18h30.

Alain BEZARD explique que Monsieur Philippe POUCH, installé depuis le 1<sup>er</sup> mars 2006, va quitter la boucherie de Sagy le 31 octobre 2018.

Considérant que Monsieur POUCH propose de vendre à la commune de Sagy l'ensemble du matériel de la boucherie (comprenant notamment un billot avec meuble, l'aménagement du laboratoire, un présentoir épicerie, une rôtissoire, une machine à hacher, une machine à lever, un piano électrique, une machine à jambon...) pour un tarif négocié de 11 500 € pour l'installation d'un nouveau boucher.

Considérant que le départ de Monsieur Pouch a été convenu à l'amiable, il est proposé de verser à Monsieur POUCH une indemnité d'éviction de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de racheter le matériel, avec 13 voix pour et une voix contre (Franck OLIVIER) pour une somme de 11 500 € (onze mille cinq cents euros) et de verser à Monsieur POUCH une indemnité d'éviction de 15 000 € (quinze mille euros) avec 12 voix pour et 2 contre (Paul MORATEL, Franck OLIVIER).

Il informe également qu'en ce qui concerne la réouverture de la boucherie, 3 bouchers ont fait acte de candidature et c'est Monsieur Gregory VERTE qui a été retenu par la commission.

Considérant, qu'il est nécessaire de mettre en place un bail commercial avec Monsieur Grégory VERTE, Président de la Boucherie GV, Société par actions simplifiées unipersonnelle, il convient d'autoriser Monsieur le Maire a signé un bail commercial précaire de 2 ans, comprenant un pas de porte de 30 000 €, un loyer de 600 € par mois pour le logement et un loyer de 500 € par mois pour le commerce.

Monsieur le Maire précise que le loyer du logement a été augmenté de 100 € par rapport au précédemment bail avec Monsieur POUCH et propose de l'indexer sur l'indice de référence des loyers.

En réponse à la question de Franck OLIVIER qui demande pourquoi il n'a pas été associé aux différentes rencontres concernant la boucherie, M. le Maire lui indique que tous les rendez-vous qui ont eu lieu avant la réunion du comité vie communale et culturelle du mardi 16 octobre ont été résumés lors de cette réunion afin que les membres du comité puissent donner un avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, l'augmentation du loyer du logement pour l'établir au tarif de 600 € par mois avec une indexation sur l'indice de référence des loyers et autorise Monsieur Le Maire à signer le bail commercial précaire avec Monsieur VERTE, Président de la Boucherie GV, Société par actions simplifiées unipersonnelle, dans les conditions précitées, avec 13 voix pour et une contre (Franck OLIVIER).

## **Projet de rencontre avec Sagy 71 en juin 2019**

Sandrine BILLARD, maire-adjointe, rappelle qu'un jumelage existe entre la commune de Sagy Val d'Oise et celle de Saône et Loire depuis 1993. Tous les 3 ans, à tour de rôle, une cinquantaine d'habitants se rendent chez la commune jumelle.

Sagy 95 a accueilli Sagy 71 en juin 2013, Sagy 71 a invité Sagy 95 en juin 2016. Il est proposé d'inviter à notre tour Sagy 71 les 15 et 16 juin 2019, en collaboration avec le Comité d'Animation de Sagy. L'ensemble du village est les écoles seront invités à participer à cette rencontre.

Pour avis, Sandrine BILLARD, maire-adjointe, demande au Conseil municipal si tout le monde est d'accord pour accueillir Sagy 71 à Sagy. Le Conseil municipal se prononce avec 13 voix pour et une abstention (Franck OLIVIER).

## **Modification des tarifs boutiques du musée**

Sandrine BILLARD, maire-adjointe, propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de la boutique du Musée de la Moisson et de fixer les tarifs pour les nouveaux produits de la façon suivante :

Produits	Prix d'achat	Prix de vente actuel	Nouveau prix de vente
Bière ambrée 75 cl	2,24 €	3,50 €	4,50 €
Bière blonde 33 cl	1,01 €	2,00 €	2,50 €
Bière véliocasse 33 cl	1,14 €	2,20 €	2,50 €
Limonade 75 cl	2,07 €	2,50 €	2,50 €
Limonade 33 cl	1,09 €		1,50 €

Cola 75 cl	2,07 €	2,50 €	2,50 €
Cola 33 cl	1,09 €		1,50 €
Jus de pomme 1l	2,20 €	3,00 €	3,50 €
Miel 500 g	4,80 €	6,00 €	6,50 €
Confiture poires 100g	3,73 €		4,50 €
Confiture pommes cannelle 100 g	3,73 €		4,50 €
Confiture pommes vanille 100g	3,73 €		4,50 €
magnet	1,20 €	3,50 €	2,00 €
stylo	0,65 €	2,00 €	1,50 €
Crayon à papier	0,40 €		1,00 €
Porte clés	1,70 €	4,00 €	2,50 €

Elle propose également que si les prix d'achats des produits venaient à augmenter, le même pourcentage serait appliqué au prix de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs et le principe d'augmentation du prix de vente du même pourcentage d'augmentation du prix d'achats des produits.

### **Giratoire, voie verte et passage inférieur sous la RD 28**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la RD 28 :

*Inaugurée en janvier 1974, la RD 28, qui assure la liaison entre la RD 14 à La Villeneuve Saint-Martin, et l'autoroute A 13 via Meulan/Les Mureaux, connaît un trafic journalier moyen de 15 000 véhicules par jour dans les deux sens, dont environ 30 % de poids lourds. Entre 1984 et 2018, 32 personnes ont trouvé la mort sur cette voie, uniquement sur la portion de 4 km comprise entre La Villeneuve Saint-Martin et Condécourt.*

*Entre ces deux agglomérations, le carrefour des RD 28 et RD 81 à Sagy représente un gros point noir qui fait tristement parler de lui depuis plus de trente ans.*

*Bien que la circulation était réglementée à cet endroit par une signalisation de feux tricolores, de nombreux accidents se sont produits régulièrement en raison d'une violation des règles du code de la route, tant par les conducteurs de véhicules légers que ceux de poids lourds.*

*La plupart de ces accidents ne sont heureusement que matériels, mais d'autres en revanche ont endeuillé des familles de Sagy et de sa région.*

*Sept personnes y ont perdu la vie :*

*3 avril 1985, Marie-Laure Fouque (15 ans) de Condécourt et Isabelle Lhuillier (14 ans) de Sagy ;*

*22 septembre 1986, Guy Brunache (62 ans) de Théméricourt ;*

*22 octobre 1986, Georges Marié (48 ans) de Sagy ;*

*18 février 2002, Yann Beuzelin (18 ans) de Sagy et Julie Pascaud (18 ans) de Longuesse.*

*27 août 2011, Madame N'Guyen, 33 ans, de Sagy*

*Aussi, après de multiples démarches et interventions du conseil municipal de Sagy auprès du Département du Val-d'Oise, le dossier de réaménagement de ce carrefour a été validé par le Conseil général.*

*Concrètement, un giratoire a été aménagé et terminé le 5 juillet 2018 en remplacement des feux tricolores. Le projet prévoit également la réalisation d'un passage inférieur sous la RD 28 afin de permettre aux piétons, cyclistes, et cavaliers se déplaçant sur la RD 81 entre le village de Sagy et le hameau de Saillancourt de franchir cet axe sans danger.*

*Une voie verte sera également créée sur le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer en bordure de la RD 81 entre Sagy et Saillancourt pour permettre aux piétons, et surtout aux enfants, de se déplacer en toute sécurité...*

Suite à différentes rencontres avec Mme Jocelyne Pascaud et le département, une stèle devrait voir le jour en hommage aux personnes qui ont perdu la vie. C'est le département qui choisira l'emplacement.

Monsieur le Maire espère que le Giratoire ne verra plus de morts.

Il reste quelques petits travaux à effectuer autour du giratoire comme le gravillon d'une trop grosse granulométrie pour les cyclistes. Les remarques ont d'ores et déjà été remontées au département.

### **Phase 1 terminée, Phase 2 et 3 en cours d'études**

La première phase des travaux d'aménagement du giratoire, qui a débuté en septembre 2017, est achevée depuis le 5 juillet 2018.

Durant cette période, Dominique Papillon et Monsieur Le Maire ont participé à toutes les réunions hebdomadaires de chantier avec les services du département du Val-d'Oise.

Ils ont abordé régulièrement avec les techniciens la programmation de la phase 2, la voie verte, et la phase 3, le passage inférieur avec la volonté de voir s'engager les travaux courant 2019 et se poursuivre jusqu'en 2020 pour les deux phases.

La commune a reçu un écho favorable des services et a demandé au Conseil départemental de le confirmer par écrit. Par courrier en date du 11 septembre 2018 le Conseil départemental a confirmé un début des travaux au second semestre 2019 pour la voie verte et un enclenchement de la réalisation du passage inférieur en 2020 (sous réserve du vote des budgets par l'assemblée départementale).

### **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

Aline BOUDIN, maire-adjointe, explique que les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

La loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

**De plus, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que toutes organismes publics à l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.**

La Communauté de Communes Vexin Centre s'occupe actuellement de la mise en concurrence de prestataire de services afin de pouvoir mettre en place une mutualisation afin de réduire le coût pour les communes adhérentes.

Elle a obtenu un devis (voir documents en annexe) de la part de l'ADICO qui est une association d'élus. D'autres propositions sont attendues.

### **Dates à retenir :**

Soirée des Collégiens : vendredi 19 octobre 2018 à 20h00  
Contes d'Halloween : dimanche 28 octobre à 15h30  
Centenaire de l'Armistice : samedi 10 et dimanche 11 novembre  
Cadeaux aux anciens : samedi 15 décembre  
Arbre de Noël : samedi 15 décembre à 15h00

### **Réfection du Mur de la Ruelle Saint Sulpice**

En réponse à la question posée par Franck OLIVIER sur le coût de la réfection du mur de la Ruelle Saint Sulpice le maire indique que, de mémoire :

- le coût de la réfection de la partie existante est d'environ 4000 €,
- le coût de la réalisation complète du mur correspondant à la séparation de la partie achetée par la commune à Monsieur et Madame DEREMETZ (d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>) est d'environ 1580 € Hors Taxes (fondation en béton armé et construction avec des pierres sur une hauteur de 1m80).

L'ordre du jour étant épuisé, Guy PARIS clôt la séance à 20h00.

Fait à Sagy, le 6 novembre 2018

Le Maire,  
Guy PARIS

